

Une convention à pérenniser

Après plusieurs mois de mobilisation, la convention de gestion du parc de La Poudrerie a été signée le 17 mars par les institutions. La vigilance des acteurs locaux est de mise pour l'inscrire dans la durée.

Publié le 05/04/2017



▲ Pique-nique à la Poudrerie

Le 17 mars dernier a eu lieu la signature de la convention pour la gestion du parc de La Poudrerie entre l'État, la Région Île-de-France, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et les communes riveraines. Cette convention provisoire permet l'ouverture du parc jusqu'à fin 2017. Elle constitue aussi une première victoire pour la grande mobilisation citoyenne initiée il y a un an par François Asensi. Avec une pétition de 20 000 signatures, elle avait déjà permis la tenue d'une table ronde avec le préfet de région et les acteurs concernés. La question de la sauvegarde du parc forestier va toutefois se reposer dans neuf mois.

En effet, comme le souligne Alexis Mazade, élu et représentant de la commune de Tremblay à l'association des Amis du parc de La Poudrerie : « Ce texte doit encadrer la gestion du parc jusqu'à la fin de l'année, avant la mise en place d'une convention pérenne. Si cette convention est une bonne nouvelle pour l'avenir du parc de La Poudrerie, il est désormais nécessaire d'inscrire ces engagements sur la durée. Un accord ambitieux doit donc voir le jour. C'est pourquoi nous restons mobilisés pour sa sauvegarde. »

Confirmer la vocation du site

Dans le cadre de cette convention, la Région et le Département ont d'ores-et-déjà acté le versement de 450 000 euros chacun pour 2017. L'État s'engage, lui, à hauteur de 2 millions d'euros pour l'entretien des bâtiments et la dépollution. « Si nous nous félicitons de cet engagement financier, nous restons vigilants sur les projets d'aménagements aux abords du parc. D'autant que l'État propose d'autoriser des droits de construction. Si tel était le cas, cela mettrait en péril l'intégrité de ce site écologique classé zone Natura 2000 dont la vocation première est d'être le poumon vert de la Seine-Saint-Denis », poursuit l'élu.

Par ailleurs, le parc de la Poudrerie a une dimension sociale et culturelle puisqu'il accueille les centres de loisirs, les activités d'été ainsi que des spectacles. Il constitue également un outil pédagogique en matière de développement durable pour les associations et les scolaires.

Prochaine étape : un groupe de travail va être mis en place par les acteurs institutionnels pour élaborer la future convention. Cette instance aura l'objectif de préparer un plan d'avenir pour le parc afin que les usagers continuent à profiter de ce site exceptionnel. Les associations du territoire y seront-elles associées ?
Affaire à suivre...

Auteur : Pierre Grivot

 [RETOUR À LA LISTE](#)

MAIRIE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

18 boulevard de l'Hôtel de Ville
93290 Tremblay-en-France

01 49 63 71 35